

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le dix décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 23

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. BOCENO Julien- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle

ABSENTS : Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D98 : Rapport d'activité 2017 du Syndicat Morbihan Energies (SDEM)

Au 31 décembre 2017, 253 communes adhèrent au Syndicat Morbihan Energies (SDEM), ce qui représente 497 530 clients en basse tension. Pour Nivillac, ce chiffre est de 2 601 clients.

Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseils dans les domaines suivants :

Electricité :

- Organisation et contrôle de la distribution
- Création, renforcement, sécurisation des réseaux
- Opérations d'effacement et d'aménagement communaux

Eclairage :

- Extensions et rénovations
- Mise en lumière du patrimoine
- Diagnostic du parc
- Gestion de la maintenance

Numérique :

- Règlement Général de Protection des Données (RGPD)
- OPEN DATA

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Energies :

- Maîtrise et conseils
- Regroupement CEE
- Achats groupés
- Gaz (DSP, travaux)
- Smart grid/building/city (facilitation des informations)

Bornes :

- Déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et gaz

Fibre :

- Autorité organisatrice et notamment construction d'infrastructures passives

SIG :

- Gestion et visualisation en ligne de l'information géographique.

Morbihan Energies et les trois syndicats bretons ont constitué un Pôle Energie Bretagne (PEBreizh).

Ce pôle s'inscrit dans une démarche collective de mutualisation et de coordination des quatre syndicats d'électrification bretons. Au-delà du domaine de l'électricité, il permet aussi aux syndicats départementaux d'avoir une identité qui doit leur permettre de jouer un rôle clé dans le développement du Pacte Electrique Breton, piloté par la Région et l'Etat, mais aussi dans la maîtrise de la demande du très haut débit numérique.

Le nombre de clients est de 502 561 soit une progression de 6 257 par rapport à 2016 (+1,3 %)

La consommation d'électricité s'est élevée à 4 859 GWH en 2017 dans le Morbihan (+1,3%).

98,3 % des producteurs sont des producteurs photovoltaïques. Pour autant, le photovoltaïque ne représente que 10 % de la puissance installée alors que l'éolien, avec 42 producteurs, en représente 81 %.

La longueur du réseau de distribution haute et basse tension est de 24 686 kms répartis en 11 346 km de lignes basse tension et de 11 340 de lignes moyenne tension. Pour NIVILLAC, la longueur du réseau est de 176 km.

Le nombre de postes de transformation est de 14 652 dont 112 à Nivillac.

40,9 % du réseau HTA est souterrain. Pour Nivillac, ce taux est 34,6 %.

40,2 % du réseau BT est souterrain. Pour Nivillac, ce taux est 39,5 %.

En 2017, la durée moyenne annuelle de coupure par usager a été de 306 minutes (+110 % par rapport à 2016). Cette situation est due aux aléas climatiques (tempête Zeus des 6 et 7 mars 2017).

L'âge moyen du réseau basse tension est de 24,5 ans et celui du réseau « moyenne tension » est 25,2 ans.

L'exploitation et l'entretien du réseau appartenant au Syndicat sont confiés à ENEDIS dans le cadre d'un contrat de concession.

81 % des Morbihannais ont opté pour le tarif réglementé contre 85 % en 2016. Pour NIVILLAC, ce sont 2 076 abonnés qui ont opté pour le tarif réglementé.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La consommation annuelle dans le Morbihan a été de 2 179 GWh (1 GWh = 1 000 000 KWh) concernant le tarif règlementé. Pour NIVILLAC, la consommation annuelle a été de 13,0 GWh.

248 collectivités ont délégué à Energies du Morbihan la compétence éclairage public.

Les dépenses totales, hors restes à réaliser, se sont élevées à 62,34 M€ dont 68 % allouées aux travaux sur les réseaux. Les recettes, tous budgets confondus, se sont élevées à 76 M€.

Par ailleurs, il convient de noter l'installation au 31/12/2017 de 206 bornes de recharge sur le département.

Ceci exposé, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le rapport d'activité 2017 d'Energies du Morbihan.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2017 du Syndicat Morbihan Energies (SDEM).

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Nivillac, Morbihan, with the text "MAIRIE DE NIVILLAC" and "56 MORBIHAN". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

